



MAIRIE LES BORDES
9 route de Saunières
71350 LES BORDES
Tel : 03 85 91 51 85
Email : mairie-lesbordes@wanadoo.fr

Ouverture au public :
mardi et jeudi 13h30-17h30
Application mobile : intramuros

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BORDES DU 18 juin 2026

Etaient présents : Chrystelle BIDAULT, Stéphanie CHEVREY, Mélanie RENAUD, Régis BERGEROT, Mickaël BUFFY, Jean-Michel LE MÉCHEC, Jean-Pierre MICHELIN

Absent :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mélanie RENAUD

Convocation du 12 juin 2026

Début de séance 18h50

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2026.

2-06-2026 INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) :

La commune souhaite exercer le DPU sur son territoire communal dans les conditions prévues par délégation de la ComCom Saône Doubs bresse . En complément, elle souhaite exercer le DPU sur les parcelles A60 et A93 en zone ER1 et ER2 du PLUi.

Ainsi le Maire pourra exercer ce droit au nom de la commune de LES BORDES et par délégation du conseil municipal en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, s'il en reçoit délégation en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales. Le périmètre du champ d'application du DPU pour les communes est reporté sur le plan de zonage du PLUi.

Il est proposé d'abroger les délibérations antérieures et d'instituer le Droit de préemption urbain (DPU) sur les Zones Urbaines et à Urbaniser mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'exercer le droit de préemption urbain selon les modalités suivantes : sur les zones U et AU de son territoire communal en conformité avec les modalités déléguées par la CCSDB ; décide de notifier la présente délibération à la CCSDB.

3-06-2026 RODP GRDF 2026 :

L'Occupation du Domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance d'un montant de 154.00€ pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la redevance d'occupation du domaine public de GRDF d'un montant de 154.00€ pour l'année 2026.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES

ELECTORALES :

Suite au renouvellement des conseils municipaux intervenu en 2026, il convient de procéder à la reconstitution de la commission de contrôle des listes électorales. La commission est constituée de 3 membres comme suit : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le préfet et un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire ainsi que de leurs suppléants.

Le conseil municipal propose des habitants de la commune qui seront choisis par les administrations.

4-06-2025 FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2026 (FSL) :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Département de Saône et Loire qui demande à la commune de participer au Fonds de solidarité logement.

Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison, notamment de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence ou parce qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Les communes qui le souhaitent peuvent participer à hauteur de 0.35 € par habitant.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de participer au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 0.35 € par habitant pour 2026.

5-06-2026 RODP ORANGE 2026 :

Compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie, ce montant s'établit comme suit :

$0.531 \times 65.49 \times 1.63714 = 56.93\text{€}$

La présente décision sera transmise dès signature au SYDESL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la redevance d'occupation du domaine public de ORANGE d'un montant de 56.93€ pour l'année 2026.

6-06-2026 ADMISSIONS EN NON VALEUR :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les mettre en non-valeur.

Le conseil municipal, considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'admission en non-valeur de recettes pour un montant total de 119.68€ ; après en avoir délibéré refuse l'admission en non-valeur de recettes pour un montant total de 109.00€ :

INFOS DU MAIRE :

- Travaux rue du Sentier : Le Conseil Municipal va demander des précisions à la ComCom Saône Doubs Bresse qui a ordonné le remplacement de la couche de roulement seulement sur une partie de cette rue ; de ce fait les habitants dont la partie n'a pas été refaite devant chez eux se sentent lésés.
- Travaux route de Saunières : le remplacement de la couche de roulement d'une partie de cette route sera effectué entre le 22 juin et le 10 juillet 2026.
- SFR : perçage dirigé sous la Saône : étant donné que la position du perçage n'est pas encore arrêtée, la date de commencement des travaux n'est pas connue.
- Point sur le matériel apparaissant dans l'actif de la commune : certains appareils ont été sortis de l'actif parce qu'ils n'ont pas été retrouvés ou bien sont trop anciens.
- Apéritif du 14 juillet : il aura lieu au Chalet de 11h30 à 13h30.
- Brioches aux anciens : les brioches sont distribuées aux anciens le 14 juillet à partir de 10h30.
- La ComCom Saône Doubs Bresse demande à ce que la commune propose deux noms de personnes qui feront partie de la commission intercommunale des impôts directs (CIID), Jean-Michel LE MÉCHEC et Mickaël BUFFY se sont proposés ; ainsi que deux noms de personnes qui pourraient la représenter à la commission SYDESL/EPCI, aucune personne ne s'est proposée.
- La direction départementale des finances publiques demande l'autorisation de la commune pour mettre à jour les bases de fiscalité directe locale à partir de 2027 afin de fiabiliser les informations des éléments dits de « confort ». Le conseil municipal accepte de donner son accord.

Fin de séance 21h45

Le Maire, Jean-Michel LE MÉCHEC

